



**CONTRAT D'ENGAGEMENT**  
**Fruits rouges**

Du jeudi 7 mai au jeudi 25 juin 2020

Entre : **l'adhérent**

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Mail : .....

et **le producteur**

GAEC Les Délices

La Juillerie

24380 Eglise Neuve de Vergt

**Certification bio** Ecocert

Référent : Fabienne FAVAREL

Contact : [fabiennefavarel@sfr.fr](mailto:fabiennefavarel@sfr.fr)

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer 1 panier /semaine de 1 kg de fruits rouges à 8 euros (dont 0,44 euros de TVA). Le panier peut être composé, en fonction de la production, de fraises, groseilles, cassis, groseilles à maquereau, mûres. La période du contrat comprend 7 livraisons pour un montant total de 56 euros.

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur

*Les chèques sont à établir à l'ordre de : GAEC des Délices*

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45

**Il n'y aura pas de distribution le jeudi 21 mai**

A Boulazac le :

Le producteur

L'adhérent consommateur

# **DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION**

## **GAEC des Délices**

La Juillerie

24380 EGLISE NEUVE DE VERGT

### **L'exploitation**

Créée en 1975 par Joseph NAULIN, l'exploitation est passée en Bio en 2000

En 2008, il s'installe en GAEC avec son fils, Mathieu

Suite au départ en retraite de Joseph, Gaëlle, la conjointe de Mathieu a rejoint la GAEC

La superficie de l'exploitation totale est de 19 ha dont 1.2 ha pour la production de fruits rouges

### **La production**

6 variétés de fraises sont cultivées dont 2 remontantes qui donnent des fruits sur environ 6 mois.

Sont également produits des groseilles, cassis, groseilles à maquereau, mûres.

Tous fruits rouges confondus, la récolte moyenne est d'environ 12T/ha.

### **La commercialisation**

70% des fruits rouges sont commercialisés en filière longue (grossistes Rungis, plateforme Biocoop...)

30% en circuits courts (AMAP, cantines, collègues)